



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques**

\*\*\*\*\*

**Section d'Ile-et-Vilaine**

## **Déclaration liminaire CAPL B du 13 juillet 2012**

Monsieur Le Président,

En préambule, FO-DGFIP réaffirme son attachement aux principes de la République laïque. FO réaffirme qu'il n'y a pas de République sans service public.

FO-DGFIP constate avec regret que les suppressions d'emplois et la baisse des budgets de fonctionnement des services publics se poursuivent : 7% de baisse annoncée pour le budget de fonctionnement de notre ministère en 2013 et 2,5% de baisse d'effectifs pour chacune des trois prochaines années, soit 135 sur 1800 emplois à supprimer dans le seul département d'Ile et Vilaine.

Ce n'est plus la RGPP mais c'est plus que la RGPP. Cela génère un recul du service public. La question de l'avenir même de la DGFIP est posée.

FODGFIP condamne cette politique qui génère un mal-être voire une souffrance au travail.

Les usagers et les fonctionnaires en ont assez d'être les esclaves de réformes incessantes des statuts comme des missions de service public, réformes qui portent atteinte à la dignité de tous.

En outre, la délégation FO-DGFIP réitère ses revendications portant sur la question des retraites : retour au droit au départ à 60 ans pour tous et réduction de la durée de cotisation .

FO revendique aussi l'abrogation du jour de carence perçu comme une sanction non fondée et qui constitue un préjudice moral et pécuniaire. Des décisions de justice ont conduit à la suspension de cette mesure dans certains établissements publics.

Parallèlement, FO-DGFIP continuera à porter ses revendications sur la revalorisation des salaires par la hausse de la valeur du point d'indice. Sinon, encore une petite hausse du SMIC et il faudra prendre des mesures pour relever les premiers indices du B

Par ailleurs, la délégation FO-DGFIP dénonce le calendrier contraint des CAP. Elle demande le respect des délais légaux de recours en notation, nécessaire à la constitution des dossiers.

La CAP d'aujourd'hui doit examiner trois nouveaux recours en notation dans la filière gestion publique, alors que la dotation de bonification d'ancienneté 2012 du département a été épuisée lors de la CAP de recours du 14 juin.

FO avait eu raison de demander le report de cette CAP du 14 juin, pour un traitement groupé et donc égal des dossiers.

A l'examen du mouvement de mutations que vous proposez, il est constaté que le maintien à résidence des lauréats de la liste d'aptitude C en B dans la filière gestion publique n'est plus systématique. Cela risque de dissuader nombre d'agents de postuler à la liste d'aptitude. Dans la filière fiscale, 200 promus de C en B sur 790 sont affectés hors département d'origine : qui parlera de véritable ascenseur social pour tous ??

FO constate que les suppressions d'emploi restreignent les possibilités de mutation tant au niveau départemental qu'au niveau national, les délais d'attente vont être de plus en plus longs.

FO-DGFIP sera toujours là pour défendre les intérêts et les acquis des agents.